



CLASSIQUES
GARNIER

BUZON (Christine de), « Sur les langues de Montaigne dans les *Essais* », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 67, 2018 – 1, p. 37-58

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08398-6.p.0037](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08398-6.p.0037)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

BUZON (Christine de), « Sur les langues de Montaigne dans les *Essais* »

RÉSUMÉ – Montaigne a lu, écrit ou parlé plusieurs langues. Dans *Les Essais*, il propose des observations ou des méditations sur certaines et en compare plusieurs. D'autre part, il distingue trois sources de variations du français : diachronique, spatiale et sociale. C'est dans la strate auctoriale que se trouvent les principales remarques métalinguistiques.

ABSTRACT – Montaigne could read, speak and write in several languages. In his *Essays*, he provided observations and offered meditations on some languages while comparing several of them. Moreover, he identifies three causes of variation in French: diachronic, spatial and social. An interesting point is that the author himself provides the main metalinguistic comments.

SUR LES LANGUES DE MONTAIGNE DANS LES *ESSAIS*

La langue de Montaigne est particulière sous tous ses aspects ; sa pensée, son expérience et son projet l'étaient, et pas seulement son lexique ou sa syntaxe. Cette question de la langue a fait l'objet des très nombreuses belles études publiées en 2017, dans des ouvrages récents (Kirsti Sellevold) et dans deux volumes qui ont fait date, l'un édité par Franco Giacone et l'autre par Marie-Luce Demonet et Alain Legros consacré à l'écriture du scepticisme¹. Montaigne pratique plusieurs langues, médite sur elles, les compare et les hiérarchise. Il élit le français, en ayant conscience de l'évolution de cette langue. Il s'est exercé à la traduction du latin, mais nous n'aborderons pas cette partie de son œuvre. Après avoir évoqué le plurilinguisme de Montaigne et certains aspects de la comparaison qu'il propose dans *Les Essais* entre les langues qu'il connaît et d'autres, on analysera des aspects de sa conscience de la variation du français selon trois sources : diachronique, spatiale et sociale. Montaigne affirme qu'il n'est pas grammairien ni poète². Commentant

-
- 1 *La Langue de Rabelais. La Langue de Montaigne*, dir. F. Giacone, Genève, Droz, 2009 (désormais abrégé en *La Langue de Montaigne*). Voir aussi *L'Écriture du scepticisme chez Montaigne*, dir. M.-L. Demonet et A. Legros, Genève, Droz, 2004. Je remercie M.-L. Demonet d'avoir accepté de relire un état antérieur de ce texte et de m'avoir signalé la thèse de G. Couffignal, « *Est-ce pas ainsi que je parle ?* » : la langue à l'œuvre chez Pey de Garros et Montaigne, Toulouse-2, dir. J.-F. Courouau et M.-L. Demonet et l'ouvrage de R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge University Press, 2004.
 - 2 Il ne veut pas en former un : « Or, nous qui cerchons icy, au rebours, de former non un grammairien ou logicien, mais un gentil'homme [...] » (*Essais*, édition Villey-Saulnier, I, 26, 169 ; c'est à cette édition que nous faisons référence désormais, sauf mention contraire). Montaigne ironise quand il écrit : « Me voicy devenu Grammairien, moy qui n'apprens jamais langue que par routine, et qui ne sçay encore que c'est d'adjectif, conjunctif et d'ablatif [...] » (I, 48, 87). Nous utilisons ponctuellement l'édition de l'Exemplaire de Bordeaux (EB) réalisée par M.-L. Demonet et A. Legros, et qui fournit en regard la reproduction photographique d'EB (Gallica) : bvh.univ-tours.fr (projet ANR MONLOE). La référence à cette édition est abrégée en « éd. Demonet-Legros ». EB et cette édition ont une foliotation distincte dès lors qu'EB présente une erreur de numérotation.

son écriture et son sujet (lui-même), il commente aussi le matériau de base et les outils ou opérations dans son atelier. L'impressionnante strate auctoriale des *Essais* est aussi une strate métalinguistique ou plutôt épilinguistique qui fait apparaître sa singularité.

LE PLURILINGUISME DE MONTAIGNE

La question de la langue de Montaigne inclut tout d'abord la question du plurilinguisme de Montaigne et de « *la lingua al trivio*³ ». La triglossie de l'auteur « situé au triple carrefour du latin, de la langue d'oc et du français⁴ » a été plusieurs fois soulignée. Montaigne affirme qu'il ne comprend pas le grec⁵ mais il en a appris et traduit. Toutefois, si l'on évoque le diariste, alors il conviendrait d'ajouter une quatrième langue puisque le *Journal de Voyage* comprend une centaine de pages en italien représentant près du tiers du texte. Cette partie couvre la période de mai à novembre 1581, soit du premier séjour aux bains *della Villa* en Toscane, près de la côte ligure, jusqu'à la cime du Mont-Cenis⁶. Montaigne a alors quarante-huit ans. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de déterminer quand il avait appris cette langue que son père connaissait, mais ses lectures et sa bibliothèque témoignent de son goût constant pour les livres italiens⁷. Ainsi, à propos de sa correspondance, précise-t-il :

3 F. Garavini, *Itinerari a Montaigne*, Florence, Sansoni, 1983, « *Lingua al trivio* » p. 37-49, et G. Dotoli, *La Langue de Montaigne*, 2009, éd. citée, « La voix d'un triangle », p. 241.

4 F. Lestringant, « Renaissance ou XVI^e siècle ? Une modernité étranglée », *RHLF*, 2002/5, p. 759-769.

5 Montaigne écrit : « je n'entens rien au Grec » (II, 4, 363) ; il insère toutefois les traductions de quelques citations dans les *Essais* et il cite des mots grecs (exemple : I, 26, 173).

6 *Journal de voyage*, éd. F. Garavini, Paris, Gallimard, 1983, p. 500 (texte italien aux p. 460-500) ; éd. F. Rigolor, Paris, PUF, 1992, p. 224 (texte italien aux p. 167-224). Le nom actuel des bains Della Villa est Bagni di Lucca (Lucques). Sur la question de l'italien, F. Garavini, *Itinerari a Montaigne*, éd. citée ; C. Cavallini, *L'Italianisme de Michel de Montaigne*, Schena et Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2003 et *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, dir. Ph. Desan, Paris, Classiques Garnier, 2016, notices « Italianismes » et « Italie ».

7 Selon Montaigne, « la langue Italienne et Espagnolle estoient familières à [s]on père » (II, 12, 439). Par ailleurs, une brève notation à propos de la vieillesse signale : « Je me conseillerois volontiers Venise pour la retraicte d'une telle condition et foiblesse de vie » (III, 9, 982).

Ce sont grands imprimeurs de lettres que les Italiens. J'en ay, ce crois-je, cent divers volumes : celles de Annibale Caro me semblent les meilleures. (I, 40, 253)

Toutefois, s'il disait en italien « ce qui [lui] plaisait en devis communs », il affirme qu'« aux propos roides », il « n'eu[st] osé [s]e fier à un Idiome » qu'il ne pouvait « plier ni contourner » (III, 5, 873).

Revenons aux *Essais*, texte éminemment bilingue (au moins) mais dont le bilinguisme n'est pas celui du *Journal*. Tous les lecteurs sont frappés par la densité des citations latines. Présentes dès la première édition, elles sont de plus en plus nombreuses au fil des ajouts. Dans la notice « Latin » du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Michel Magnien souligne, d'une part, qu'il y a plus de cinq cents insertions en 1588 et qu'elles sont « si nombreuses encore (plus de quatre cents), effectuées en marge de l'Exemplaire de Bordeaux » et, d'autre part, qu'après 1588, Montaigne « introduit de manière massive la prose latine au sein même de sa prose française⁸ ». Certes, l'emprunt de ces parures a pu obéir à « la fantasia du siecle et enhortemens d'autrui » (III, 12, 1055), mais il reste qu'il aboutit à un singulier dialogue polyphonique entre prose française et poésie⁹ et prose latines, entre latin et français (au moins), entre ses essais personnels et des « lieux estrangers » d'autres auteurs qu'il modifie parfois¹⁰ jusqu'à les peindre, comme un voleur de chevaux¹¹ selon une audacieuse formule formée de groupes décroissants jusqu'au verbe de mutilation final :

Comme ceux qui desrobent les chevaux, je leur peins le crin et la queüe, et par fois, je les esborgne (EB f. 467r°; éd. Demonet-Legros f. 475 ; III, 12, 1056, phrase biffée).

8 *Dictionnaire de Montaigne*, éd. citée, p. 657.

9 Voir N. Dauvois, *Prose et poésie dans les Essais de Montaigne*, Paris, Champion, 1997.

10 Montaigne revendique le droit de s'approprier un passage voire de le modifier au risque qu'on l'accuse de n'avoir pas compris son sens : « Parmi tant d'emprunts, je suis bien aise d'en pouvoir desrober quelqu'un, les desguisant et difformant à nouveau service. Au hazard que je laisse dire que c'est par faute d'avoir entendu leur naturel usage [leur sens initial], je luy donne quelque particulière adresse de ma main à ce qu'ils en soient d'autant moins purement estrangers » (III, 12, 1056).

11 Commenté par M. Jeanneret, « Montaigne et l'œuvre mobile », dans *Carrefour Montaigne*, dir. J. Brody, Pise, ETS et Genève, Slatkine, 1994, p. 37-62, à la p. 56.

PARLER LATIN

Les *Essais* contiennent aussi une réflexion sur le rapport de Montaigne aux langues qu'il pratiquait ou entendait, ou simplement admirait. Il a ainsi amplement discoursé sur les circonstances de son apprentissage d'abord oral du « langage latin », ni « meslé ny altéré¹² » avant d'être abâtardi. Il a aussi évoqué brièvement l'irrépressible résurgence involontaire de cette langue qui lui fut donnée par son père comme langue « maternelle¹³ » alors même qu'il constate à regret le quasi abandon de sa pratique dans l'édition de 1588. Il l'avait employée pourtant lors de son grand périple de 1580-1581, probablement avec des savants comme Félix Platter, et en cherchant ici et là des interlocuteurs qui le dispensent de recourir à des truchements. Ainsi, à Sterzing, petite ville du comté de Tyrol, il aborde telle « jeune belle garse en une église » – qu'il prend pour un étudiant – mais elle ignore le latin. La deuxième tentative est décevante :

Il appella en cette ville le maître d'école, pour l'entretenir de son latin ; mais c'était un sot de qui il ne put tirer nulle instruction des choses du pays¹⁴.

Le latin, donné comme langue « maternelle », reste ainsi mobilisable notamment oralement. Il lui reste ainsi « comme naturel ». Cette qualification a un écho dans « nature se sourdant », à l'autre extrémité de cette observation sur le surgissement involontaire de sa langue première :

Le langage latin m'est comme naturel, je l'entens mieux que le François ; mais il y a quarante ans que je ne m'en suis du tout poinct servy à parler, ny

12 Sur l'apprentissage du latin : « Quand à moy, j'avois plus de six ans avant que j'entendisse non plus de François que de Perigourdin que d'Arabesque. Et sans art, sans livre, sans grammaire ou precepte, sans fouet et sans larmes, j'avois appris du latin, tout aussi pur que mon maistre d'eschole le sçavoit *car je ne le pouvois avoir meslé ny altéré* » (I, 26, 173-174 : nous soulignons). Plus loin, Montaigne accuse le collège où son « Latin *s'abastardit* incontinent, duquel depuis par desacoustumance, [il a] perdu tout usage » (I, 26, 175, nous soulignons).

13 II, 17, 639. Il est hautement probable que ses frères Thomas et Pierre ont bénéficié du même enseignement, selon M. Simonin, « Montaigne et ses frères », *L'Encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, p. 488-507. Voir F. Gray, *Montaigne bilingue*, Paris, Champion, 1997. Sur l'apprentissage du grec par contraste : « Quant au Grec, duquel je n'ay quasi du tout point d'intelligence, mon pere desseigna me le faire apprendre par art, mais d'une voie nouvelle, par forme d'ébat et d'exercice » (I, 26, 174).

14 *Journal*, éd. F. Garavini, p. 143-144 ; éd. F. Rigolot, p. 54-55.

à écrire : si est-ce que à des extremes et soudaines esmotions où je suis tombé deux ou trois fois en ma vie, et l'une, voyent mon pere tout sain se renverser sur moy, pasmé, j'ay tousjours eslançé du fond des entrailles les premieres paroles Latines : nature se sourdant et s'exprimant à force, à l'encontre d'un long usage. (III, 2, 810)

Le segment « nature se sourdant » est un ajout de l'exemplaire de Bordeaux. Montaigne a d'abord écrit puis rayé : s'exprimant « contre l'art et l'usage, Et au travers de l'art et de l'usage » (éd. Demonet-Legros, f. 361v^o ; EB, f. 353v^o). La mention du latin se fait sur le mode de la comparaison au français (« je l'entens mieux que le François ») et, ici, dans un contexte et sur un registre intimes.

L'OPÉRATION DE TRANSPLANTATION DU LATIN

Ailleurs, il s'agit de l'écriture et Montaigne se préoccupe de l'enrichissement du vocabulaire. La comparaison est double : les formes de parler sont « comme les herbes » et il reconnaît moins de vigueur au français qu'au latin ou au grec. Moins « maniant », le français peut être rétif à certaines formulations où on veut le conduire ; on devrait *manier* la langue comme on manie un cheval ou un navire¹⁵, c'est-à-dire le faire aller dans une direction déterminée, même en *allant tendu* :

En nostre langage je trouve assez d'estoffe, mais un peu faute de façon : car il n'est rien qu'on ne fit du jargon de nos chasses et de nostre guerre, qui est un genereux terrain à emprunter ; et les formes de parler, comme les herbes, s'amendent et fortifient en les transplantant. Je le trouve suffisamment abondant, mais non pas maniant et vigoureux suffisamment. Il succombe ordinairement à une puissante conception. Si vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit sous vous et fleschit, et qu'à son deffaut le Latin se presente au secours, et le Grec à d'autres. (III, 5, 874)

Si l'image de la transplantation végétale illustre le bénéfice attendu d'un emprunt intra-linguistique (du français spécialisé des vocabulaires cynégétique et militaire appelé ici « jargon » à un français enrichi ainsi *cultivé*¹⁶),

15 À propos du maniement, voir A.-P. Pouey-Mounou, « Jeux de mains : maniement et manière dans les *Essais* », *Montaigne : une rhétorique naturalisée ?*, Actes du colloque de Paris, avril 2017, dir. Ph. Desan, B. Perona et D. Knop, Paris, Champion, à paraître, et l'article de M. Baulier et R. Menini dans ce volume.

16 On retrouverait là un argument des défenseurs de la langue française, mais limité à deux champs d'expérience de la noblesse.

cette même image vaudrait-elle aussi pour l'emploi intra-textuel de citations en langue étrangère ? De fait, Montaigne a déjà utilisé l'image de cette opération de transplantation dans une page du chapitre « Des livres » où « solage » et « terroir » désignent les *Essais* (« Ez raisons et inventions que je transplante en mon solage et confons aux miennes, j'ay à escient ommis parfois d'en marquer l'autheur [...] » (II, 10, 408). Il juge inutile de nommer les auteurs cités (« ils me semblent se nommer sans moy ») et de compter les emprunts ; en revanche, il se soucie de les *peser*¹⁷ et attire notre attention sur son propos car ici, la question est celle de la valeur de son propre discours :

Qu'on voye en ce que j'emprunte, si j'ay sceu choisir de quoi *rehausser* mon propos. Car je fay dire aux autres ce que je ne puis si bien dire, tantost par faiblesse de mon langage, tantost par faiblesse de mon sens. (II, 10, 408)

Dans la comparaison implicite entre les langues du passage du livre III cité ci-dessus qui désigne le français comme langue plus faible et qui « fleschit », Montaigne, en citant, pourrait non seulement rehausser son propos mais aussi fortifier les textes prélevés sur un autre sol, augmenter leur valeur. Y pense-t-il ? Il donnerait ainsi du prix à ceux qu'il cite *parce qu'il les cite*. Transplanter Virgile ou Lucrèce reviendrait à les fortifier : ils ne sont plus réduits à la fonction de secours, ou de béquilles. Montaigne en souligne et la beauté et la vigueur que son commentaire parfois augmente. Il ferait alors de la variété des langues à l'intérieur des *Essais* un facteur d'augmentation du sens des textes cités et du plaisir de lire. Ainsi, un souvenir de Virgile et un plaisir souverain de lecture poétique de Lucrèce nous éclairent dans une nouvelle comparaison : « Quand je rumine ce "*rejjicit, pascit, inbians, molli, foveit* [...] », j'ay desdain de ces menues pointes et allusions verbales qui nasquirent depuis. » (III, 5, 872-873). L'éloge de la vigueur naturelle de ces deux poètes suit et il souligne que la langue de ces poètes n'a rien de « traînant », qualificatif appliqué aux langues régionales énumérées plus bas (dans II, 17, 639) :

A ces bonnes gens, il ne falloit pas d'aigue et subtile rencontre : leur langage est tout plein et gros d'une vigueur naturelle et constante ; ils sont tout épi-gramme, non la queue seulement, mais la teste, l'estomac et les pieds. Il n'y a rien d'efforcé, rien de treinant, tout y marche d'une pareille teneur. (III, 5, 873)

17 « Je ne compte pas mes emprunts, je les poise » (II, 10, 408).

Ainsi, ce latin « se sourdant », intime et secourable, langue transplantée et commentée est devenu une langue d'arrière-plan mais indissociable du français : ce sont les deux principales langues choisies pour l'écriture des *Essais*. Cette élection de deux langues donne tout de même lieu à deux séries de réticences. Elles sont plus fortement exprimées à propos du français (on y reviendra) qu'à propos du latin. Constatant que « la maistrise engendre mespris de ce qu'on tient et regente », Montaigne mesure la séduction qu'opère sur lui le latin : « les polices, les mœurs loingtaines me flattent, et les langues ; et m'apperceoy que le latin me pippe à sa faveur par sa dignité [...] » (II, 16, 634 ; EB, f. 279^{ro} ; éd. Demonet-Legros, f. 279). Toutefois, Montaigne peut aussi mobiliser l'énergie d'autres langues comme l'indique la formule mémorable « Et que le Gascon y arrive, si le Français n'y peut aller » (I, 26, 271). Mais de quel français parle-t-il ? Montaigne se montre sensible à la variation de la langue française si frappante dès lors qu'on se déplace dans le royaume et hors de ses frontières et dont ont fait l'épreuve tant d'autres poètes et écrivains, dont Jacques Peletier du Mans qu'il a reçu chez lui. Il compare d'abord le français et des régiolectes qu'il regrette parfois de ne pas connaître, mais aussi différents états du français.

LA CONSCIENCE DE LA VARIATION DU FRANÇAIS

Montaigne éprouve et distingue trois sources de variations de la langue française. Elle varie dans l'espace au contact par exemple des langues régionales (ou patois¹⁸ ou régiolectes), elle évolue aussi dans le temps mais aussi socialement dans des milieux donnés. Les deux premières sources de variation sont généralement évoquées dans la strate auctoriale des *Essais*. La troisième l'est aussi dans un dialogue avec des lecteurs qui

18 Henri Boyer, « "Patois". Continuité et prégnance d'une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas, revue de sociolinguistique*, 57, p. 73-92 ; J.-F. Courouau, « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français, XIII^e-XVII^e siècles », *Revue de linguistique romane*, 273-274, 2005, p. 185-224 et « Matériaux pour servir à l'histoire du mot *patois*, XV^e-XVII^e siècles », *Lengas, revue de sociolinguistique*, 57, 2005, p. 45-71.

donne une image de la réception de Montaigne, probablement avant la publication du Livre III.

LE FRANÇAIS PARMIS SEPT LANGUES RÉGIONALES

Avant d'en venir aux variations géographiques notées par Montaigne, relevons qu'il se réclame classiquement d'une petite patrie. Comme Joachim du Bellay se dit angevin, Montaigne peut se dire, selon les contextes, gascon (II, 8, 388) ou français sans plus de précision et bien sûr « bourgeois d'aucune ville » sauf de Rome, grâce à une pompeuse « bulle authentique » à lettres dorées dont le texte est reproduit à la fin de « De la vanité » (III, 9, 999-1000). Le titre de bourgeoisie romaine est octroyé par libéralité, alors qu'il doit sa qualité de gascon à un quartier reconnu « à la vérité un peu plus descrié que les autres de la Françoisie nation » (II, 8, 388). Il a du reste éprouvé que la langue gasconne était également décriée. Néanmoins, lorsqu'il se rend à Lorette en 1581, il fait graver *Gallus Vasco* soit « Français de Gascogne » sur une plaque d'argent¹⁹.

Dans *Les Essais*, il lui arrive d'opposer sa province et la France, par exemple dans un développement sur le thème fourni par les Évangiles « Nul n'est prophète en son pays²⁰ » ajouté dans l'Exemplaire de Bordeaux au Livre III. Montaigne y relève : « En mon climat de gascouigne on tient pour drolerie de me veoir imprimé²¹ ». Il remarque ensuite, faisant allusion *a minima* à la trajectoire des *Essais* du premier libraire-imprimeur bordelais Millanges en 1580 au libraire parisien L'Angelier²² (le dernier

19 « *Michael Montanus, Gallus Vasco, Eques Regii Ordinis* » : « Michel de Montaigne, Français de Gascogne, chevalier de l'ordre du roi », *Journal de voyage*, éd. F. Garavini, p. 247 ; éd. F. Rigolot, p. 139. L'inscription est gravée sur l'une des quatre figures en argent représentant outre la Vierge, sa femme, sa fille et lui, à genoux, dans un *ex-voto* disparu déposé à Notre-Dame de Lorette (23-26 avril 1581).

20 Luc, 4 : 24, Matthieu 13 : 57 (Jésus revenant à Nazareth) ; ici, EB, f. 352v^o ; éd. Demonet-Legros, f. 360v^o ; Villey-Saulnier, III, 2, 809.

21 Nous respectons sa graphie. Sur le sens de « drôlerie » ici et pour un autre commentaire du passage voir M.-L. Demonet, « Style rustique et "figulines littéraires" : Rabelais, Palissy, Montaigne », communication présentée au colloque *Vices de style et défauts esthétiques*, dir. J.-Y. Vialleton et C. Barbaferi, mai 2014, Paris-Sorbonne, accessible en ligne sur HAL, p. 8.

22 Sur Millanges, voir L. Desgraves, *Les livres imprimés à Bordeaux au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1971. La première édition des *Essais* (Bordeaux, Simon Millanges, 1580) était à compte partagé : Montaigne avait acheté le papier. Sur ce point, voir J. Balsamo, « Le destin éditorial des *Essais* », Montaigne, *Les Essais*, Paris, Gallimard, 2007, p. xxxiii. G. Hoffmann, *La Carrière de Montaigne* [1998], trad. P. Gauthier, Paris, Champion, 2009, p. 83-94, p. 84. Sur le libraire Abel L'Angelier : J. Balsamo et M. Simonin, *Abel*

de son vivant), qu'il a eu affaire à des stratégies commerciales opposées et bénéficie désormais de meilleures conditions. Il écrit d'abord : « J'achete les imprim[e]urs en Guiene [Guyenne] : en France ils m'achètent²³. » (III, 2, 40 ; EB, f. 352v^o).

Le segment « en France²⁴ » – moins déterminé que ne serait la localisation exacte « à Paris » – est ensuite barré et remplacé par « ailleurs » (III, 2, 809), qui peut signifier « dans un endroit connu non précisé » ou bien « dans un endroit quelconque et indéfini », pouvant s'étendre au reste du monde, bien au-delà des frontières de la Guyenne. L'indéfinition de cet adverbe de lieu paraît accentuée par le chiasme syntaxique et l'écho sonore qu'il procure au substantif « imprimeurs ». À l'époque de cette légère correction, Montaigne était déjà lu en Europe, mais on ignore s'il connaissait, sinon la traduction italienne des *Essais* publiée par Girolamo Naselli en 1590, du moins son projet²⁵.

Reste que la langue de la Gascogne l'intéresse même si elle peut être l'occasion d'un reproche qu'on lui adresse²⁶. La prononciation du

L'Angelier et Françoise de Louvain, 1574-1620, Genève, Droz, 2002. Sur les relations Millanges-L'Angelier, voir notamment *ibid.*, ch. II, p. 57-59, 80-84.

23 EB, f. 352v^o ; éd. Demonet-Legros, f. 360v^o ; Villey-Saulnier, III, 2, 809.

24 Lorsque Clément Marot évoque son départ de Cahors en compagnie de son père qui rejoint la cour, il dit aussi partir « en France » (« N'ayant dix ans, en France fuz mené »). La langue française est pour lui le « seul bien [...] acquis en France / Depuis vingt ans en labeur et souffrance. » (*L'Enfer* dans *Œuvres poétiques*, t. II, éd. G. Defaux, Paris Garnier, 1993, p. 30-31, v. 399 et v. 407-408).

25 *Discorsi Morali, Politici et Militari* [...], Ferrare, Benedetto Mammarello, 1590. Voir C. Cavallini, *L'Italianisme de Montaigne, op. cit.*, p. 54 et p. 124. G. Naselli est en France de la fin de mars à mai 1589. L'épître dédicatoire à Cesare d'Este est datée du 24 novembre 1590. La traduction d'un choix de chapitres est probablement établie sur l'édition de 1587 incomplète du Livre III. Les traductions de Maria Heyns (1647), de John Florio et de Jan Hendrik Glazemaker (1674) sont publiées après la mort de Montaigne. Sur la diffusion des *Essais* « à toutes les fameuses impressions d'Europe » par Marie de Gournay, voir sa lettre à Juste Lipsé du 15 novembre 1596 et J. Balsamo et M. Simonin, *Abel L'Angelier et Françoise de Louvain*, art. cité, p. 87.

26 Le reproche est consigné dans *Les Essais* : « Voilà un mot du creu de Gascoingne. » (III, 5, 875). Le passage est cité *infra*. Il est noté aussi dans la lettre d'É. Pasquier, *Les Lettres d'Estienne Pasquier*, t. II, Livre XVIII, Paris, Jean Petit-Pas, 1619 p. 377-385, « A Monsieur de Pelgé [Claude Pellejay], Conseiller du Roy », voir p. 380 ; la lettre est reproduite dans Montaigne, *Essais*, éd. citée, t. III, p. 1206-1210, voir p. 1207-1208. Voir aussi M. Le Jars de Gournay, *Œuvres complètes*, éd. J.-Cl. Arnould, t. I, Paris, Champion, 2002 ; O. Millet, *La première réception des Essais de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, 1995 ; W. Boutcher, *The School of Montaigne in Early Modern Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2017, 2 vol.

latin en Gascogne, marquée par le bétacisme, lui paraît aussi devoir être notée : Montaigne juge que « *Aut bibat, aut abeat* [...] sonne plus sortablement en la langue d'un Gascon qui change volontiers en V le B, qu'en celle de Cicero » (II, 12, 496). De fait, le segment « *Aut bibat, aut abeat* », qu'on traduit par « qu'il boive ou qu'il s'en aille », prend le sens de « qu'il vive ou qu'il désire » s'il est prononcé par un Gascon. Sur ce jeu de mots *vivat/bibat* et sur celui de la citation suivante portant sur les quatre mêmes verbes, ainsi que sur des remarques similaires de Jules César Scaliger et Charles de Bovelles, on peut se référer à la thèse et aux travaux de Gilles Couffignal²⁷. Dès le Livre II, Montaigne avait formulé un éloge du gascon comparé au français et à d'autres langues voisines, majoritairement d'autres dialectes de la langue d'oc. C'était l'occasion d'avouer que son origine périgourdine (« barbarie de mon creu » voir *infra*) ne s'effaçait pas dans son usage de la langue française. Même s'il ne parlait pas « son périgourdin », sa langue en était colorée et pas seulement dans la prononciation. Pour autant, il a montré de l'intérêt pour ces langues. Dans le Livre I, il avait associé dans un vœu le souhait de bien connaître à la fois le français et la langue de ses voisins :

Je voudrois premierement *bien sçavoir ma langue, et celle de mes voisins*, où j'ay plus ordinaire commerce. C'est un bel et grand agencement sans doute que le Grec et Latin, mais on l'achepte trop cher. (I, 26, 173, nous soulignons)

Qu'est-ce qu'une langue « bien sue » ? et quelle est cette langue des voisins ? Il s'agit probablement de la langue des voisins tout proches de sa maison de Montaigne et non de tous les régiolectes énumérés ci-dessous. La province de Guyenne étant vaste, les voisins plus éloignés de Montaigne parlaient sept langues hors du français dont une l'attire,

27 G. Couffignal, thèse. cit., p. 231-232 ; voir aussi ch. II « Les gasconismes : historicité du rapport entre langue et littérature » et ch. III « Montaigne entre gasconité et poésie » ; *Id.*, « La langue naturelle en Périgord au XVI^e siècle : autour de l'activité épilinguistique de Montaigne », *Cahiers La Boétie, Nature et naturel : autour du Discours de la servitude volontaire*, dir. L. Gerbier, 2014, 4, p. 195-211. *Id.*, « Gascon, gasconisme et gasconnade », *Littératures classiques*, « Français et langues de France dans le théâtre du XVII^e siècle », 87, 2015, p. 287-299. Dans ce numéro de revue, voir aussi la première partie intitulée « Le Gascon des livres » de l'article de Philippe Martel, « Il y a Gascon et Gascon, ou le ballet des ethnotypes », p. 259-269 ; Robert Lafont, *Le Sud ou l'Autre : la France et son Midi*, Aix-en-Provence, Édisud, 2004, notamment p. 51-77.

alors qu'il est ici presque indifférent à la plus proche, le « périgourdin » qu'ailleurs il cite volontiers²⁸.

SON FRANÇAIS « ALTÉRÉ »

Parmi ces sept langues proches, un segment biffé de ce passage du Livre II précisait qu'il désirerait en connaître une, le gascon²⁹, qu'il décrit en l'opposant aux nombreuses langues de son horizon linguistique :

Mon langage françois est alteré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon creu : je ne vis jamais homme des contrées de deçà qui ne sentit bien evidemment son ramage et qui ne blessast les oreilles pures françoises. Si n'est-ce pas pour estre fort entendu en mon Perigordin, car je n'en ay non plus d'usage que de l'Alemand ; et ne m'en chaut guere. C'est un langage, comme sont autour de moy, d'une bande et d'autre, le Poitevin, Xaintongeois, Angoumois, Lymosin, Auvergnat : brode, trainant, esfoiré. Il y a bien au dessus de nous, vers les montaignes, un Gascon, que je treuve singulierement beau, sec, bref, signifiant, et à la verité un langage masle et militaire plus qu'autre que j'entende ; autant nerveux, puissant et pertinent, comme le François est gracieus, delicat et abundant. Quant au Latin, qui m'a esté donné pour maternel, j'ay perdu par des-acoustumance la promptitude de m'en pouvoir servir à parler : ouy, et à escrire, en quoy autrefois je me faisoy appeller maistre Jean. (II, 17, 639)

La première phrase de ce passage très commenté³⁰ évoque son manie-ment personnel du français comme une altération et une « altérité de l'intérieur³¹ » probablement jugée regrettable car elle heurte les « oreilles

28 « Mon vulgaire Perigordin appelle fort plaisamment "Lettreférits" ces sçavanteaux, comme si vous disiez "lettre-ferus", ausquels les lettres ont donné un coup de marteau, comme on dict. » (I, 25, 139).

29 Éd. Demonet-Legros, f. 281 ; EB, f. 273^r. Rien ne permet de savoir si Montaigne connaissait le gascon. Peut-être n'était-ce pas une langue « bien sue » ? Selon G. Couffignal, thèse cit., p. 159, la polyglossie latin / français / langue locale caractérisait « l'élite occitane de l'époque ».

30 B. Méniel, « La façon virile de Montaigne », *Itinéraires*, 2008, mis en ligne le 1^{er} décembre 2008. URL : <http://itinéraires.revues.org/2207>. F. Charpentier, « Un langage moins ferme », *MS*, 2, 1990, p. 50. G. Nakam, « Éros et les Muses », dans *Études seiziémistes*, Genève, Droz, 1980, p. 395-404 ; G. Mathieu-Castellani, *Montaigne, l'écriture de l'essai*, Paris, PUF, 1988, p. 116-117.

31 J.-F. Courouau, *Et non autrement, marginalisation et résistance des langues de France (xv^e-xvii^e siècles)*, Genève, Droz, 2012, p. 18. J.-F. Courouau souligne que : « Hormis le breton et le basque, clairement différenciés du français par les contemporains, les parlers gallo-romans (d'oïl, d'oc et francoprovençaux) sont perçus comme des variétés situées, sur l'échelle sociale de la langue, dans le continuum vertical qu'elle forme, tout en bas. »

pures ». Il situe sa langue et son périgourdin parmi des régiolectes (« Poitevin, Xaintongeois, Angoumoisins », etc.) avant de qualifier le gascon de langue mâle et militaire « plus qu'autre » qu'il entend et de conclure sur le latin. Ici Montaigne emploie « barbarie » : il sait que « barbare » a signifié classiquement étranger – soit non-Grec – puis « incorrect, grossier, non civilisé » (selon le dictionnaire de Liddell-Scott cité par le *TLFi*) et, qu'en fait, « chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage » (I, 31, 205).

Cette méditation où Montaigne mêle des considérations sur la variété de la langue française dans l'espace et sur ses usages des langues au long de sa vie d'écrivain peut être rapprochée d'un autre passage – lui aussi souvent cité – où Montaigne emploie à nouveau « altéré ». Il s'agit cette fois d'associer un jugement sur la rapidité de la variation de sa langue dans le temps, la mention des destinataires et celle du sujet caduc de son ouvrage³². Les premiers mots sont un écho de l'avis « Au lecteur » qui destine – comme on sait – son ouvrage aux « parents et amis » :

J'escris mon livre à peu d'hommes, et à peu d'années : Si ç'eust esté une matiere de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme. Selon la *variation continue*, qui a suivy le nostre jusques à cette heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage, d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis, *s'est altéré de moitié*. Nous disons qu'il est à cette heure parfait. Autant en dict du sien chaque siecle. Je n'ay garde de l'en tenir là tant qu'il fuira et se difformera comme il fait. C'est aux bons et utiles escrits de le clouer à eux, et ira son credit selon la fortune de nostre estat. Pourtant ne crains-je poinct d'y inserer *plusieurs articles privez, qui consomment leur usage entre les hommes qui vivent aujourd'buy, et qui touchent la particuliere science d'aucuns, qui y verront plus avant que de la commune intelligence*. Je ne veux pas apres tout, comme je vois souvent agiter la memoire des trespassez, qu'on aille debatant : Il jugeoit, il vivoit ainsin ; il vouloit cecy ; [...] je le connoissois mieux que tout autre. (III, 9, 982-983, nous soulignons)

Montaigne ne se classe point parmi les « immortaliseurs d'eux-mêmes³³ » qui souhaiteraient être lus par les générations suivantes. Il paraît

(p. 18). Il ajoute que « les déclarations sur la variation linguistique intérieure » sont rares (p. 19).

32 Sur la notion de sujet caduc, voir la magistrale étude de F. Cornilliat, *Sujet caduc, noble sujet. La poésie de la Renaissance et le choix de ses « arguments »*, Genève, Droz, 2009, en particulier la 3^e partie « La preuve par l'échec ».

33 La formule est de Barthélemy Aneau qui se moque de Du Bellay à la toute fin du *Quintil boracien*, dans *Traité de poésie et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, LGF,

restreindre sa réception tout en mentionnant ceux de ses lecteurs qui iront au-delà de la « commune intelligence ». Et il justifie le choix du français (implicitement au lieu du latin) par sa matière qui est lui-même : à sujet caduc « si vil et si vain³⁴ », convient une langue peu ferme. Montaigne a conscience de son évolution à la fois profonde (elle « s'est altéré[e] de moitié ») et rapide, dans l'espace d'une seule génération, la sienne. Il a fait l'expérience de ses insuffisances³⁵, alors même qu'elle s'enrichissait comme jamais et tentait de se normer par la grammaticalisation³⁶. Écrivant pour ses contemporains et non pour la postérité des *Essais* en français contenant des « articles privez » (p. 982), il sait que les témoignages qu'il rassemble pour ses parents et amis sont aussi des témoins d'un état de langue. Ornés de tant de citations latines, les *Essais* étaient peu accessibles aux non-doctes en France. Parmi les « bons et utiles » écrits contribuant à fixer un état de langue « hors du bourbier » pour tous (même les dames), peut-être songe-t-il à la traduction de Plutarque par Jacques Amyot³⁷ à qui il doit d'oser « et parler et écrire » :

Nous autres ignorans estions perdus, si ce livre ne nous eust relevez du bourbier : *sa mercy, nous osons à cett'heure et parler et escrire* ; les dames en regentent les maistres d'escole ; c'est nostre breviaire. (II, 4, 363-364).

1990, p. 223 : « Et aussi comme de leurs Poèmes le sujet est caduc, muable, mortel et périssable. Ainsi seront leurs œuvres sur cela fondés. »

- 34 Les premières lignes de l'essai « De l'affection des pères aux enfants » établissent un lien entre l'écriture et l'autoportrait, sujet déprécié (« car à un subject si vain et si vile le meilleur ouvrier du monde n'eust sçeu donner façon qui merite qu'on en face conte », II, 8, 385).
- 35 Voir *supra* le passage où le français lui semble « suffisamment abondant mais non pas maniant et vigoureux suffisamment » (III, 5, 874).
- 36 S. Auroux, *La Révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga, 1994. Le néologisme « grammatisation » est construit sur le modèle du mot « alphabétisation » ; son objet est l'activité linguistique (création de grammaires, de dictionnaires, etc.). La Renaissance a singulièrement augmenté le nombre de langues grammatisées.
- 37 Voir l'incipit du ch. « A Demain les Affaires » : « Je donne avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amiot sur tous nos escrivains François, non seulement pour la naïveté et pureté du langage, en quoy il surpasse tous autres, ny pour la constance d'un si long travail, ny pour la profondeur de son sçavoir, ayant peu developper si heureusement un auteur si espineux et ferré [...] » (II, 5, 363). Montaigne ajoute y trouver « un sens si beau, si bien joint et entretenu par tout en sa traduction » (II, 4, 363-364).

DU FRANÇAIS « ALTÉRÉ » AU FRANÇAIS « AUTRE » :
ENTENDRE *UN PEU PLUS* DE FRANÇAIS ?

La variation du français en diachronie redouble la variation dans l'espace évoquée ci-dessus par le syntagme « barbarie de mon cru ». Le troisième motif de variation noté laconiquement dans le chapitre « Sur des vers de Virgile » relève de la compétence sociolinguistique de Montaigne. Il s'agit d'un ajout à l'exemplaire de Bordeaux, donc postérieur à 1588. Montaigne évoque d'abord en quelque sorte le paysage linguistique autour de lui comme un désert : un « pays sauvage » où ni le latin ni le français ne sont bien compris et où personne ne « l'aide » ni le « relève », une solitude sans secours où un fléchissement ne trouverait nul soutien. Avant de conclure sur une antique et cruelle histoire de singes lointains et un autoportrait en imitateur narquois, Montaigne fait surgir un souvenir de dialogue serré avec un interlocuteur anonyme (ou plusieurs) à moins – convient-il – qu'il s'agisse de lui-même dans la posture du critique.

Dans cette fiction d'oralité ou cette transcription d'une conversation qui rappelle le passage où des amis tentent de le « mercurialiser³⁸ » à cœur ouvert, l'identité de qui lui parle et la localisation du dialogue lui importent peu. Et Montaigne conclut par cette interjection, « suffit ! » :

Pour ce mien dessein, il me vient aussi à propos d'écrire chez moy, *en pays sauvage*, où personne ne m'ayde ny me releve, où je ne hante communément homme qui entende le latin de son patenostre, *et de françois un peu moins*. Je l'eusse faict meilleur *ailleurs*, mais l'ouvrage eust esté moins mien ; et sa fin principale et perfection, c'est d'estre exactement mien. Je corrigerois bien une erreur accidentale [...] mais les imperfections qui sont en moy ordinaires et constantes, ce seroit trahison de les oster. Quand on m'a dit ou que moy-mesme me suis dict : Tu es trop espais en figures. Voilà un mot du creu de Gascoingne. Voilà une frase dangereuse (je n'en refuis *aucune de celles qui s'usent emmy les rues françoises ; ceux qui veulent combatre l'usage par la grammaire se moquent*). Voilà un discours ignorant. Voilà un discours paradoxe. En voilà un trop fol. Tu te joues souvent ; on estimera que tu dies à droit, ce que tu dis à feinte. – Oui, fais-je ; mais je corrige les fautes d'inadvertence, non celles de coustume. *Est-ce pas ainsi que je parle par tout ? me represente-je pas vivement ? suffit ! J'ay faict ce que j'ay voulu : tout*

38 « Tels de mes amis ont parfois entrepris de me chapitrer ou mercurialiser à cœur ouvert [...] » (III, 2, 807).

le monde me reconnoit en mon livre, et mon livre en moy³⁹. (III, 5, 875, nous soulignons)

La question de ce qu'on appellera gasconisme est agitée⁴⁰ ; le « cru de Gascogne » fait écho à « barbarie de mon cru » (II, 17 cité *supra*). Dans ce long passage vigoureux, Montaigne auteur emploie à nouveau « ailleurs » lorsqu'il évoque l'hypothèse d'un autre lieu de composition des *Essais*, et cet ailleurs serait implicitement caractérisé par une compagnie qui comprendrait le latin de son patenôtre et *un peu plus de français* qu'en son domaine familial. D'autre part, la parenthèse centrale contient deux propositions juxtaposées : la première affirme que son usage du français rencontre celui de la rue. Sans en inférer qu'il s'agisse d'une langue urbaine, on se contentera de penser que sa langue est d'un usage commun ; ce n'est pas la langue prescrite par quelques obscurs grammairiens, régents, ou sots injurieux, mentionnés en parataxe dans la proposition suivante. La tournure périphrastique en « ceux qui » – si fréquente chez Montaigne – permet cette indétermination et sa longueur met en relief le verbe « se moquent » en chute de phrase. On retiendra que Montaigne ne tient aucun compte des avis extérieurs sur son ouvrage qui pourraient du reste être les siens (« Quand on m'a dit ou que moy-mesme me suis dict ») pas plus que ceux – nombreux et précis – reçus à Rome ; il lui suffit de les écouter poliment et de les rassembler en un petit florilège de « jugements ». Cette position peut toutefois être modulée en fonction du sujet et du contexte :

Je n'ay guere a me prendre de mes fautes ou infortunes à autre qu'a moi. Car en effaict je me sers rarement des advis d'autrui si ce n'est par honeur de ceremonie sauf ou j'ai besoin d'instruction de sciance ou de la cognoissance du faict. Mais es choses ou je n'ay a employer que le jugement, les raisons estrangeres peuvent servir à m'appuier mais peu à me destourner. Je les

39 EB, f. 383v^o-384r^o ; éd. Demonet-Legros, f. 391v^o-392r^o. EB ajoute : « tu te jouës souvant, / on estimera que tu dies a droit, ce que tu dis à feinte », puis remplace « oui » par « Oui ».

40 À propos de gasconisme, voir aussi la dédicace à son père datée du 18 juin 1568 de la traduction de *La Theologie naturelle* (Paris, Gourbin, 1569) sur le site des BVH : Sebon « a meshuy assez de façon & d'entregent pour se présenter en toute bonne compagnie. Il pourra bien estre, que les personnes delicates et curieuses y remarqueront quelque traict, et ply de Gascongne : mais ce leur sera d'autant plus de honte, d'avoir par leur nonchalance laissé prendre sur eux cest advantage, à un homme de tout point nouveau [. . .]. » Cité d'après la deuxième édition, Paris, Guillaume Chaudière, 1581 accessible depuis la page du projet MONLOE : <https://montaigne.univ-tours.fr/montaigne-traducteur-de-sebond/#Ressources>

escoute favorablement et decemment toutes. Mais qu'il m'en souviene je n'en ai creu jusqu'asture que les miens. Selon moy ce ne sont que mouches et atomes qui promeinent ma volonté. Je prise peu mes opinions mais je prise aussi peu celles des autres. (éd. Demonet-Legros, f. 363v^o; EB, f. 355v^o; Villey-Saulnier III, 2, 814)

L'honneur de cérémonie mentionné ici invite à penser à l'existence d'une langue sociale de Montaigne. D'autant que la page 875 qui proclame « Est-ce pas ainsi que je parle par tout ? » est immédiatement contredite – hors du dialogue cité – dans un contexte d'ironie mordante abordé ci-dessous.

LA LANGUE SOCIALE DE MONTAIGNE : UNE SINGERIE ?

Après la déclaration sur sa façon de parler « par tout » de même, Montaigne évoque immédiatement sa « condition singeresse et imitatrice » et ses premiers essais qui puent un peu l'étranger⁴¹, puis il s'affirme capable et conscient d'employer ailleurs, en l'occurrence à Paris, un *autre* français (oral ?), qui n'est pas qualifié d'altéré. À vrai dire, il n'est pas *tout à fait autre* mais seulement « aucunement autre », l'adverbe ayant ici son sens positif disparu aujourd'hui. Ce français n'est pas nécessairement *meilleur* mais il s'écarte d'un usage local, provincial :

À Paris je parle un langage aucunement autre qu'à Montaigne. (III, 5, 875 ; EB, f. 384r^o; éd. Demonet-Legros, f. 392r^o)

Les deux citations *supra* de cette même page 875 suscitent des questions : pourquoi opposer Paris et Montaigne alors que l'auteur affirme à plusieurs reprises qu'il ne change jamais sa façon de s'exprimer⁴² ? et surtout quel lien établir entre la mention du langage « autre » à Paris

41 « Or j'ay une condition singeresse et imitatrice : quand je me meslois de faire des vers (et n'en fis jamais que des Latins) ils accusoient evidemment le poëte que je venois dernièrement de lire : Et de mes premiers Essays, aucuns puent un peu l'étranger » (III, 5, 875).

42 Ainsi : « Presentant aux grands cette même licence de langue, et de contenance que j'apporte de ma maison, je sens combien elle décline vers l'indiscretion et incivilité. Mais outre ce que je suis ainsi fait, je n'ay pas l'esprit assez souple pour gauchir à une prompte demande et pour en eschaper par quelque destour, ny pour feindre une verité, ny assez de memoire pour la retenir ainsi feinte, ny certes assez d'assurance pour la maintenir ; et fois le brave par foiblesse. Parquoy je m'abandonne à la nayfveté et à tousjours dire ce que je pense, et par complexion, et par discours, laissant à la fortune d'en conduire l'evenement. [...] » (II, 17, 649).

et celle d'une condition « singeresse » avouée juste avant et analysée longuement juste après, bref encadrant ce constat laconique ?

Le contenu de sens des deux toponymes Paris et Montaigne est différent : dans le texte ce ne sont pas de simples désignateurs⁴³. À Montaigne, l'essayiste est au contact de sa famille, de ses amis et voisins et – plus ou moins – avec la centaine de personnes travaillant dans sa vaste exploitation décrite par George Hoffmann⁴⁴ sans compter ses amis de Guyenne (y compris Bordeaux) et ses nombreux visiteurs⁴⁵. Il est tout-puissant sur une maison au sens large. Ce n'est pas le cas à Paris qui est une ville connue de longue date et aimée⁴⁶ « par elle-même, et plus en son estre seul que rechargée de pompe estrangere » (III, 9, 972). Montaigne s'y rendit souvent ; il était attiré par ce lieu de savoir et de pouvoir, et il allait « en cour⁴⁷ ». En 1588, par exemple, on y attendait moins l'auteur des *Essais* qui préparait alors la quatrième édition de son ouvrage avec le manuscrit dans ses effets, qu'un émissaire politique suscitant la curiosité des ambassadeurs d'Espagne

43 M. Arrivé (« Toponymie et littérature. Approches interdisciplinaires de la lecture », HAL, 2013, p. 6) reprend les résultats de M.-N. Gary-Prieur dans *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF, 1994. Le nom propre a une composante sémantique complexe : le sens, le contenu (un ensemble de propriétés attribuées au référent initial de ce nom dans un ensemble de croyances) et les connotations qui viennent en supplément des autres éléments du sémantisme.

44 *La carrière de Montaigne* [1998], trad. P. Gauthier et G. Hoffmann, Paris, Champion, 2009, p. 29 : le domaine agricole « comprend 900 acres où travaillent cent personnes et de nombreux domestiques ».

45 « La plupart de ceux qui me hantent, parlent de mesmes les Essais ; mais je ne sais s'ils pensent de mesmes » (I, 26, 172). À Montaigne, l'auteur remarque : « J'y voy des gens assez, mais rarement ceux avecq qui j'ayme à communiquer [...] » (III, 8, 23).

46 Son éloge de Paris est bien connu : « Je l'ayme par elle mesme, et plus en son estre seul que rechargée de pompe estrangiere. Je l'ayme tendrement, jusques à ses verrues et à ses taches. Je ne suis françois que par cette grande cité : grande en peuples, grande en felicité de son assiette, mais sur tout grande et incomparable en varieté et diversité de commoditez, la gloire de la France, et l'un des plus nobles ornemens du monde. Dieu en chasse loing nos divisions ! Entiere et unie, je la trouve deffendue de toute autre violence » (III, 9, 972-973).

47 « M. de Montaigne est allé en court », Lettre de Duplessis-Mornay à sa femme le 24 janvier 1588 citée par M. Simonin, « Aux origines de l'édition de 1595 », *L'Encre et la lumière*, *op. cit.*, p. 536. Montaigne écrit aimer les cours et les grandes compagnies « pourvu que ce soit par intervalles et à [s]on poinct » (III, 3, 823) ; il a apprécié par ailleurs la marque d'honneur de la noblesse qu'est l'Ordre de Saint-Michel (II, 7). Enfin, il a fait aussi l'éloge de « la science de l'entregent » (I, 13, 49) mais il a peu de goût pour les « vains offices » (I, 13, 48). Précisons qu'à Paris, les milieux curiaux sont auliques et parlementaires.

et d'Angleterre⁴⁸. Pour autant, à Paris, Montaigne rencontrait aussi des lecteurs choisis – des « oreilles pures françaises⁴⁹ » constituant « une instance critique au sein même de l'instance éditoriale⁵⁰ » dont Étienne Pasquier⁵¹. Si, dans ses missions au plus haut niveau, ou dans la boutique de son nouveau libraire, Montaigne parlait un *autre* français⁵², différent de celui qu'il employait en contexte domestique à Montaigne, le parlait-il « à feinte » pour reprendre un terme du dialogue cité *supra* ? Confronté à cette possible « variété de prestige » de la langue ou acrolecte⁵³, et tout aussi bien au français parisien des Halles qui le tente⁵⁴, il pourrait fournir là une preuve de sa condition singeresse qui ne le priverait pas plus qu'à l'accoutumée d'une position critique déterminée. Au-delà de cette position *distante*, ou à cause d'elle justement, il se peut que Montaigne s'amuse. En effet, le passage qui suit immédiatement « À Paris je parle un langage aucunement autre qu'à Montaigne » explicite longuement sa « condition singeresse » qui s'étend à « une forme de parler ridicule » et aux « vices » jusqu'à la qualifier d'« imitation meurtrière comme celle des singes » rencontrés par le roi Alexandre :

48 *Ibid.*, n. 20.

49 *Supra*, citation de II, 17, 639.

50 La formule est de J. Balsamo dans « Montaigne auteur. Conscience littéraire et pratiques éditoriales dans le livre III des *Essais* », *Fabula*, Actes de la Journée « Montaigne. Le livre III des *Essais* », dir. R. Cappellen et D. Knop, *Colloques en ligne de Fabula*, 2017 : <http://www.fabula.org/colloques/document4194.php>

51 J. Balsamo, art. cité, renvoie à Catherine Magnien, « Étienne Pasquier "familier" de Montaigne ? », *MS*, 13, 2001, p. 277-314.

52 Parlant des expressions et des mots, Montaigne s'exclame « Peusse-je ne me servir que de ceux qui servent aux haies à Paris ! » (I, 26, 172).

53 Sur cette notion proposée par le linguiste William Stewart (1965), voir J.-F. Courouau, *op. cit.*, p. 17-18. Et sur l'acrolecte « parisien » qui est en fait celui de l'élite francophone, même si se répand l'idée qu'il s'agit d'un territoire allant de l'Île-de-France (incluse) jusqu'à la Loire, voir J.-F. Courouau, *op. cit.*, p. 153-154.

54 Voir *supra* la citation de I, 26, 172 dans la note 52. Le français de Paris a été étudié par R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, *op. cit.* Voir le début de l'« Appendix. Literary imitations of low-class speech », p. 251-255 (texte de 1550 « par autre que Marot » pour la période proto-industrielle) et surtout le ch. 7, « Variation in the Renaissance city », p. 124-147 ; le plan simplifié de Paris avec les axes de circulation et « *the main meeting-points* », p. 112. Cet essai de sociolinguistique historique sur huit siècles a pour objet la dialectologie urbaine historique (« *historical urban dialectology* », p. 10) et relie la langue à l'évolution démographique et socio-économique. Voir aussi R. Anthony Lodge, *Le Français. Histoire d'un dialecte devenue langue* [1993], trad. par C. Veken, Paris, Fayard, 1997.

Qui que je regarde avec attention, m'imprime facilement quelque chose du sien. Ce que je considere, je l'usurpe : une sottise contenance, une desplaisante grimace, une forme de parler ridicule. Les vices plus : D'autant qu'ils me poingnent, ils s'acrochent à moy, et ne s'en vont pas sans secouer. [...] Imitation meurtrière, comme celle des singes horribles en grandeur et en force, que le Roy Alexandre rencontra en certaine contree des Indes. (III, 5, 875)

Avec cette référence aux Indes, on s'éloigne certes de Paris, mais Montaigne quitte rapidement le « roi Alexandre » pour revenir à un aspect de sa langue, l'emploi des titres d'honneur ou d'appel comme si Paris devait être associé à ce qu'on nommera l'étiquette curiale, et les titres de noblesse à un sarcasme. Dire un mot pour un autre est un accident minuscule et fâcheux voire punissable, mais l'affaire est digne d'être rapportée et excusable si l'on précise que c'est involontaire (« sans y penser ») :

Je suis si aisé à recevoir, *sans y penser*, ces impressions superficielles, qu'ayant eu en la bouche Sire ou altesse trois jours de suite, huict jours apres *ils m'eschappent* pour excellence ou pour seigneurie. Et ce que j'auray pris à dire *en battellant et en me moquant*, je le diray lendemain serieusement. (III, 5, 876, nous soulignons)

On pourra objecter qu'il s'agit ici des titres et du rang⁵⁵ gouvernant l'organisation de la société et que cette observation sur un *lapsus* relève davantage de la confiance amusée, que de l'usage de la langue française et de ses codes à la cour. Mais Montaigne insiste sur sa résistance personnelle à un formalisme qu'il ne s'approprie nullement (« sans y penser », « impressions superficielles », « m'eschappent »). Cette résistance est présentée comme involontaire. La création de la charge de Grand maître des cérémonies⁵⁶ fournit-elle l'occasion de cette remarque ironique sur le formalisme rigide de la cour ou l'ironie ne vise-t-elle principalement que son involontaire discourtoisie ? Sa « condition singeresse » soumettant son esprit à des « impressions superficielles », il ne contrôlerait pas parfaitement sa prise de parole. Dans la seconde phrase citée, il donne

55 Voir F. Cosandey, *Le Rang, Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016 et N. Le Roux, *La faveur du roi : Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Seyssel Champ Vallon, 2001.

56 Guillaume Pot de Rhodes et de Chemaut – parfois graphié Chemeaux – (1539-1603) a été notamment maître des cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, maître des cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit (créé par Henri III en 1578), puis il fut le premier grand maître des cérémonies à la création de la charge le 2 janvier 1585. Il était présent aux États généraux de Blois. Ses fils lui succédèrent.

un exemple *distinct* de distance avec les codes conversationnels, *distinct* au sens où il n'évoque plus, en tout cas pas explicitement, la question de l'emploi des titres d'honneur mais la reprise d'une moquerie sur le mode sérieux. La périphrase en « ce que » empêche de lier à coup sûr les deux énoncés coordonnés par « et » : mis sur le même plan, ils constituent une série de deux exemples sur le thème de la « condition singeresse ». En affirmant qu'il « prend à dire » – donc s'approprie – un trait de langage ou une information, d'abord en se moquant, puis sérieusement dans l'intervalle d'une journée, il accuse une autre impression superficielle, cette fois de soi à soi et une autre absence de contrôle. Dans chacune de ces deux phrases, Montaigne saisit l'instabilité de son discours et de son être « si aisé à recevoir » à deux moments faiblement éloignés. Plus bas, il nous rappelle que « les matieres se tiennent toutes enchesnées les unes aux autres » (III, 5, 876). En ajoutant dans l'Exemplaire de Bordeaux la phrase sur le langage qu'il parle à Paris et l'anecdote des singes aux éléments de portrait (« condition singeresse et imitatrice », « ce que je regarde, je l'usurpe »), à l'anecdote des titres d'honneur dus aux princes et aux ambassadeurs, Montaigne prend la liberté de bateler et se moquer – pas seulement de lui-même – et, pour finir, de troubler infailliblement ses lecteurs par l'ambiguïté persistante du sens. Comme on sait, cette ambiguïté est son aliment. Évoquant dans le dernier chapitre l'esprit généreux, dont « les poursuites sont sans terme et sans forme, Montaigne affirme que son aliment est “admiration, chasse, ambiguïté” » (III, 13, 1068) :

Ce que declaroit assez Appollo, parlant tousjours à nous doublement, obscurément et obliquement, ne nous repaissant pas mais nous amusant et embe-songnant. [...] Ses inventions s'échauffent, se suyvent, et s'entreproduysent l'une l'autre. (III, 13, 1068)

Ajoutons que dans l'anecdote des singes ici il n'y a pas d'admiration pour l'animal : les singes sont dits « horribles en grandeur et en force ». Frédéric Tinguely a remarqué que les singes ont une place singulière dans le bestiaire ou le matériau zoologique de Montaigne et révèlent « l'animalité de l'homme⁵⁷ ». Dès 1580 au Livre II, Montaigne note que

57 F. Tinguely, « Singeries romanesques et anthropologie libertine au XVII^e siècle », *Littérature*, « Figurations », 143, 2006/3, en ligne sur Cairn. Voir aussi M.-C. Thomine, « Le goût de la langue : Remarques sur l'usage des mots concrets dans le chapitre “De ménager

ce sont les magots – nous dirions les macaques – qui nous ressemblent le plus « pour l'apparence extérieure et forme du visage » (II, 12, 484). EB et l'édition de 1595 ajoutent ensuite le vers d'Ennius cité par Cicéron dans le *De natura deorum* (I, 35) : « *Simia quam similis, turpissima bestia, nobis !* » [Combien le singe, la plus laide des bêtes, nous ressemble !] (II, 12, 484). Ici, la grandeur et la force des singes (sans parler de leur sottise qui les tue dans l'anecdote que nous n'avons pas résumée), si elles devaient être rapportées aux personnages de la cour, augmenteraient le sarcasme. Pour revenir à notre interprétation de la proposition « À Paris je parle un langage aucunement autre qu'à Montaigne » (III, 5, 875), nous dirions volontiers que, si elle contredit bien d'autres passages des *Essais*, elle fait sens avec le chapitre « De l'incommodité de la grandeur » où Montaigne est « celui qui [n'est] qu'un oyson » (III, 7, 916). Mais aussi avec « Considération sur Cicéron » où il évoque « l'usage présent » dont il se sent bien loin « car il ne fut jamais si abjecte prostitution de presentations ; la vie, l'âme, devotion adoration, serf, esclave, tous ces mots y courent si vulgairement [...] » (I, 40, 253).

Montaigne a lu, écrit ou parlé plusieurs langues. Dans *Les Essais*, il propose des observations épilinguistiques ou des méditations sur certaines ; il en compare plusieurs, et parfois les met en scène. D'autre part, il distingue trois sources de variations du français : diachronique, spatiale et sociale. Il a choisi d'admirer le français d'Amyot et y place l'origine de l'audace d'écrire : « sa mercy, nous osons à cett'heure et parler et écrire » (II, 4, 363-364). Il accepte la barbarie de son cru en définissant ailleurs ce que le mot signifie pour lui : c'est une illusion, un préjugé, « chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage » (I, 31, 205). Il enregistre sans plus les critiques formulées dans le dialogue anonyme si dense du chapitre « Sur des vers de Virgile » qu'il transcrit ou réinvente et où il se donne le dernier mot. Ainsi, il maintient et même pointe des traces ou une ombre d'occitan⁵⁸ dans sa langue, une ombre forte qui accompagne la rédaction et la révision sans fin d'un texte bilingue français-latin (au moins) muni d'une strate auctoriale

sa volonté" », *Le livre III des Essais de Montaigne*, Journée d'agrégation du 10.12.2016, dir. R. Cappellen et D. Knop, Colloques en ligne, Fabula, : <http://www.fabula.org/colloques/sommaire4193.php>.

58 Le syntagme *L'ombre de l'occitan* est le titre d'un ouvrage de P. Gardy (Rennes, PUR, 2009) cité par G. Couffignal, thèse citée, p. 51, 166.

étoffée. Sa représentation de l'écriture et de son français oral intègre ses représentations des langues. Dans les *Essais*, il promeut aussi les bénéfices du plurilinguisme et de la transplantation revivifiante des textes dans son « solage ». Cette position sociolinguistique est corrélable à la position de Montaigne, ce « politique » qui plaçait l'unité de la nation au-dessus des divisions civiles et religieuses, même si la singularité de ses jugements le place dans une position voisine de la sécession. Elle est aussi corrélable à sa méfiance face à la grandeur comme nous croyons le voir dans la « singerie » analysée *in fine* qui touche et la cour et lui-même, et donc l'acrolecte parisien. Et enfin, elle est en accord avec les résultats des historiens actuels de la langue : au XVI^e siècle, le français est un français toujours affecté de régionalismes et le « bon français » universellement reconnu comme tel est un mythe.

Christine DE BUZON
Université de Limoges
EHIC, E. A. 1087